

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022

Le quinze novembre deux mille vingt deux, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la **présidence de Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD, Maire.**

Présents : Mmes BINET, BRUN, DROMAIN, POUJOL, BOUDOU, M. LAQUIEZE, POUMEYROL, VERDIER, BREULEUX, BARRIERE, FRICKER, LE HEN

Absents : Mmes THEODOSE, GAUCHER

Procuration de Nadine GAUCHER à Daniel VERDIER

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 octobre

Pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance

Rémi Poumeyrol est désigné.

Le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Cheminement piéton pour accéder au SPAR : pas de remarques

Gérard BARRIERE souhaite faire une introduction. Il s'interroge sur l'absence récurrente de Catherine THEODOSE qui selon lui, semble penser avoir démissionné.

Le Maire indique qu'elle lui a fait part de sa volonté de démissionner pour des problèmes personnels. Il lui a demandé de prendre le temps de réfléchir, mais elle n'est pas revenue vers lui. Il va faire le nécessaire pour régulariser la situation.

1-1- Suppression poste de 4ème adjoint

Suite à la démission de Rémy JOS, il convient de remplacer le poste de 2^{ème} adjoint. Seul un homme peut-être choisi (parité)

Le Maire propose de supprimer le poste de 4^{ème} adjoint.

J.Marie BREULEUX pose la question de la suppression du 4^{ème} adjoint. Cela pose t-il problème ? Cela veut-il dire qu'il ne servait à rien ?

Le Maire explique qu'il s'agit de repositionner des missions sur les autres adjoints, voire de donner des délégations à des conseillers municipaux sur des sujets qu'ils supportent déjà.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 8 voix pour, 2 Contre (Sarah BOUDOU, J.Marie BREULEUX) et 4 Abstentions (Gérard BARRIERE, Evelyne DROMAIN, Daniel VERDIER, Eric FRICKER) la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

1-2 - Election du 2nd adjoint au conseil municipal

Le Maire rappelle la démission de Rémy JOS de son poste de 2^{ème} adjoint et invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un 2^{ème} adjoint en remplacement, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales. Il propose la candidature de Christian LAQUIEZE.

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Christian LAQUIEZE : 9 (neuf) voix
- M. J.Marie BREULEUX : 1 (une) voix

Christian LAQUIEZE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème adjoint.

Gérard BARRIERE souhaite savoir qui va avoir la charge des employés techniques. Le Maire répond que cette tâche incombera à Christian LAQUIEZE. Gérard BARRIERE dit qu'il devra les remettre au boulot. Christian LAQUIEZE lui demande s'il veut dire qu'ils n'y sont pas, ce à quoi Gérard BARRIERE acquiesce.

2 – Décision modificative – Opération « toilettes publiques »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la somme budgétisée pour l'opération « TOILETTES PUBLIQUES » ne permet pas de payer la totalité des factures afférentes à ces dépenses. Il manque 401.40 € Il propose d'effectuer un virement de crédit, détaillé comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-TBC : TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	401.04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	401.04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-TOILETTES : TOILETTES PUBLIQUES	0.00 €	401.04 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	401.04 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	401.04 €	401.04 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la ventilation des crédits indiquée ci-dessus.

3 - Travaux sur l'ancienne trésorerie

3-1 - Signature contrat Coordination SPS

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement des locaux de l'ancienne trésorerie, avenue Charles de Verninac. Il informe le conseil que la commune est dans l'obligation de s'attacher les services d'un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs).

Joël LE HEN demande à quoi il sert par rapport à l'architecte.

Eric FRICKER indique qu'il a pour mission d'assurer la conformité de la sécurité sur le chantier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir le l'Agence J.Michel LEYRAT pour la mission SPS du programme de réaménagement des locaux de l'ancienne trésorerie pour un montant de 18580 € HT, soit 1896 € TTC

3-2 - Signature contrat Bureau Etude Electrique

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement des locaux de l'ancienne trésorerie, avenue Charles de Verninac.

Il informe le conseil que la commune doit s'attacher les services d'un bureau pour la rédaction des pièces écrites et graphiques nécessaires à la consultation des entreprises.

- 2 bureaux ont fait parvenir leurs propositions :
 - SAS HORUS FLUIDES à Brive (19) pour un montant forfaitaire de 1800 € HT
 - SARL BET LIONEL CARCY à Fontanes (46) pour un montant de 1300 € HT pour la phase projet (PRO-DCE) et 450 € HT par visite/réunion de chantier (DET)

Après étude des propositions, le Maire propose au conseil de retenir l'offre la mieux-disante, soit celle du Cabinet HORUS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le Cabinet SAS

HORUS pour la mission d'élaboration des documents de consultation des entreprises (Electricité) pour les travaux de réaménagement des locaux de l'ancienne trésorerie pour un montant de 1800 € HT, soit 2160 € TTC

Gérard BARRIERE pose la question de l'échéance des travaux. Le Maire répond que l'achèvement des travaux devrait être fin juin. Le syndicat pourrait aménager à la fin de l'été.

4 - Cœur de village – Modification délibération n° 11.03.2021-11

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n°11.03.2021-11 la commune de Vayrac a candidaté auprès de CAUVALDOR pour une opération « Coeur de village » concernant l'aménagement de la Place de la République, Place Jean de Vayrac, Rue Jean de Vayrac, Rue Saint Clair, Place Gambetta, Rue de l'Asile et Place des Cadurques.

La place Emile Zola n'était pas intégrée dans cette phase puisque l'aménagement de celle-ci dépendait de l'avancée du projet de Maison de santé, porté par CAUVALDOR, prévu sur une emprise foncière donnant directement sur cette place.

Aujourd'hui, l'opération « Maison de santé » est lancée et il convient de prévoir l'aménagement de la place Emile Zola pour que sa requalification puisse être engagée dans les meilleurs délais de manière à ce que les espaces publics soient adaptés au fonctionnement et aux besoins en stationnement de ce futur équipement.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'élaboration du Permis d'aménager du futur pôle de Santé, la commune a sollicité le CAUE et a conduit une étude préalable qui a permis d'aboutir à une esquisse du projet d'aménagement et à son chiffrage.

Monsieur le Maire propose donc d'ajouter la place Emile Zola comme phase 1 de l'Opération « Cœur de Village » pré-citée et de déposer un dossier d'intention auprès de CAUVALDOR pour que les travaux de cette première phase soient engagés dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout de la place Emile Zola comme phase 1 de l'Opération « Cœur de Village » de Vayrac,

5 - Travaux du cimetière de Mézels

5-1 - Choix des entreprises

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des travaux sont à prévoir au cimetière de Mézels :

- l'allée centrale s'affaisse et endommage les concessions situées en dessous. Il s'avère nécessaire de faire réaliser un mur de soutènement le long de l'allée centrale. De plus, il est envisagé la réalisation d'un columbarium à 5 cases.

Gérard BARRIERE n'a rien contre ces travaux mais il n'a pas souvenir que cela ait été évoqué lors d'un conseil municipal.

Rémi POUMEYROL indique que c'est à l'ordre du jour aujourd'hui et que tout le monde peut tout à fait donner son point de vue sur l'opportunité de ces travaux maintenant.

Christian LAQUIEZE indique que le columbarium avait été évoqué, ainsi que lors de l'élaboration du budget, avec un provisionnement.

Pour l'ensemble de ces travaux, des entreprises ont été contactées et des devis sont proposés :

- Construction d'un mur de soutènement :

- Sarl BROUSSE et Fils + GAUCHER Maçonnerie pour un montant de 15756.10 € H.T. (18907.32 € TTC)

- S.A.S.U. C.T.P. pour un montant de 6 772 € H.T. (8066.40 € TTC)

- Déplacement du calvaire + Réalisation d'un columbarium :

- BERNARD MANGOT pour un montant de 3291.67 € H.T, (3950 € TTC)

Christian LAQUIEZE indique que l'entreprise SASU présente la meilleure offre pour le terrassement et le déplacement du calvaire.

Evelyne DROMAIN souhaiterait que les devis ou pièces annexes soient affichées à l'écran pour plus de visibilité.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces propositions.

Le conseil municipal, à 13 voix pour et une abstention (Nadine GAUCHER) décide de retenir le devis de la SASU CTP pour la construction du mur de soutènement pour un montant de 6 772 € HT,

soit 8066.40 € TTC et celui des Pompes Funèbres BERNARD MANGOT pour le déplacement du calvaire et la construction du columbarium pour un montant de 3291.67 € HT, soit 3950 € TTC et à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise BERNARD MANGOT pour la réalisation du columbarium.

5-2 – Demande de subvention DETR

Ces travaux feront l'objet d'une demande de financement de 25% au titre de la DETR pour 2023.

La commune ne pourra pas prétendre à la majoration de 10% dans le cadre du dispositif « petites villes de demain » car Mézels n'est pas dans le périmètre ORT.

6— Cimetière de Vayrac – Devis nettoyage de concessions

Le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'avoir un certain nombre de concessions vides pour satisfaire les demandes d'acquisition.

Il convient donc de faire nettoyer certaines concessions abandonnées au cimetière de Vayrac (creusement des fosses, exhumations, fourniture de reliquaires et inhumations à l'ossuaire communal)

Un devis a été demandé aux Pompes Funèbres BERNARD MANGOT. Celui-ci concerne 14 concessions pour un montant de 7 750.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte de faire nettoyer les dites concessions au cimetière de Vayrac et autorise le Maire à signer le devis des Pompes Funèbres BERNARD MANGOT pour un montant de 7 750.00 € H.T, soit 9 300.00 € TTC

7- Recensement de la population 2023 - Rémunération des agents recenseurs

Ce point de l'ordre du jour est reporté.

Le Maire indique que la commune est à la recherche de 3 personnes pour assurer la collecte lors du recensement.

8 - Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique

Ce point avait été reporté lors de la dernière réunion

Le Maire soumet à l'assemblée la proposition de mise en place d'une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique et présente les objectifs de cette mesure :

- Encourager le changement dans les modes de déplacement
- Aider en complément des dispositifs déjà existants (Etat, Région). Le département n'ayant pas renouvelé ce dispositif d'aide.

Il est proposé d'aider à hauteur de 100 €, avec les conditions suivantes :

- pas de conditions de ressources,
- limitée à une aide par foyer et par an, renouvelable une fois.
- l'acquisition devra être réalisée dans une zone géographique définie (département du Lot).

Eric FRICKER indique qu'il pense que la compétence mobilité devrait être portée par la Communauté de Communes. Il souhaiterait que l'on puisse travailler de façon plus globale avec d'autres communes pour faire de la location-maintenance coordonnée, sérieuse, organisée. Après étude de ce sujet, il préférerait isoler les logements communaux que de donner 100€ euros pour un vélo électrique

Le Maire indique que le fait de voter cette aide ne veut pas dire que d'autres actions et projets en faveur des économies d'énergie ne peuvent pas être réfléchis.

J.Marie BREULEUX propose qu'une commission communale soit créée sur ce sujet pour réfléchir à de nouvelles sources d'énergies bien moins chères pour les vayracois (hydro-électricité et/ou photovoltaïque).

Le Maire indique qu'il a déjà rencontré la FDEL pour évoquer le sujet majeur de réduction des dépenses énergétiques.

J.Marie BREULEUX indique que sur la mobilité, l'association rétro-twin travaille avec Cauvaldor sur un projet de garage associatif avec de la formation.

J.Marie BREULEUX demande quelle serait la somme maximale allouée par an à ce projet de subventionnement à l'achat de vélos électriques.

Le Maire dit qu'il n'a pas de chiffre précis à donner mais pour information, la mairie de St Laurent les tours a donné 30 aides en 2 ans.

Evelyne DROMAIN demande si l'aide est conditionnée aux déplacements pour les loisirs ou professionnels.

Carole BINET répond qu'il n'y aura pas de différences.

Eric FRICKER présente les aides de l'état : 400 €, les aides de la région entre 200 et 400 € auxquelles peuvent s'ajouter les aides de l'employeur.

Rémi POUMEYROL indique qu'il est pour la proposition d'aide à l'achat de vélo électrique avec la zone géographique (Lot ou Région) d'une part, et favorable à la proposition de J.Marie BREULEUX de créer une commission sur les énergies renouvelables.

Le Maire dit qu'un groupe de travail sera constitué.

Joël LE HEN demande si des magasins sont identifiés sur le secteur. Bretenoux mais il existe aussi d'autres artisans, Bétaille... et alentours.

Le conseil municipal, à 12 voix pour, une contre (Eric FRICKER) et une abstention (Gérard BARRIERE), accepte de mettre en place un dispositif d'aide de 100 € pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Ce dispositif sera formalisé par un règlement.

9- Gratuité de l'accès à la bibliothèque municipale

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'accès à la bibliothèque municipale se fait moyennant une cotisation annuelle de 6 € par foyer. Il indique que c'est la seule bibliothèque payante dans le secteur.

Il est à noter que les locaux accueillant cette bibliothèque sont un peu obsolètes, pas très accessibles, pas d'une grande qualité.

J.Marie BREULEUX et Daniel VERDIER pensent que c'est davantage l'accès à la bibliothèque et sa signalétique qui sont un frein à la fréquentation, plutôt que le prix.

Le Maire précise que l'espace « jeunes » a été repeint pour être un espace plus agréable. Il précise aussi qu'un RDV a eu lieu en début de semaine avec Daniel VERDIER et une entreprise pour réfléchir à la signalétique de l'espace multimédia, de la bibliothèque, école de musique (totem + kakémono).

A.Marie BRUN pense que les gens qui sont dissuadés par ce prix sont peut-être ceux qui justement sont la cible de la bibliothèque.

Daniel VERDIER indique qu'il faut réfléchir aussi à l'éclairage et à la possibilité d'intégrer de nouveaux bénévoles afin de proposer de nouveaux horaires

Au regard de ces éléments, il serait envisageable de rendre gratuit l'accès à la bibliothèque, ce qui pourrait par ailleurs générer de nouveaux visiteurs.

J.Marie BREULEUX demande quelle est la fréquentation de la boîte à livres.

Pas de chiffres mais quelqu'un s'occupe de la tenir propre, rangée...

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention (J.Marie BREULEUX) décide de rendre gratuit l'accès à la bibliothèque municipale à compter de ce jour.

L'arrêté constituant cette régie sera modifié.

10- Cheminement RD 803 – Réalisation Notice Avant Projet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'un cheminement piétons sur la Route Départementale 803 en direction de Bétaille.

Rémi POUMEYROL dit qu'il faut avancer sur ce dossier qui est très attendu par les habitants et qui permettra l'aménagement d'un accès piéton dangereux depuis des années.

Le SDAIL a été sollicité dans cette affaire pour assister la commune. Celui-ci propose de déléguer une partie du travail en ayant recours à l'EURL Vincent Hanotin pour la réalisation d'une notice explicative d'avant projet (plan d'aménagement, carnet de mobilier et plantations, chiffrage), laquelle fait une proposition d'honoraires pour un montant de 2100 € HT, soit 2520 € TTC

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de l'EURL Vincent Hanotin pour la réalisation d'un avant projet pour le futur cheminement le long de la Route Départementale 803, côté Bétaille pour un montant de 2100 € HT, soit 2520 € TTC.

Questions diverses :

➤ Gérard BARRIERE dit que suite à une réunion avec le département, le Maire devait faire un courrier au Conseil Départemental au sujet du rond point au Nord de Vayrac. Où en est ce courrier ?
Le Maire indique que le courrier a été fait et il a été répondu par le département que ce projet de rond-point remettrait en cause les travaux (pas prévu dans la Déclaration d'Utilité Publique)
Gérard BARRIERE indique que les conseillers départementaux devaient relayer ce courrier.

➤ Gérard BARRIERE rappelle que lors de la dernière séance, le point concernant le loyer de M.VENET avait été reporté. Où en est-on ?
Le Maire indique que le notaire étant absent, RDV a été pris avec celui-ci seulement hier et nous n'avions pas tous les éléments.

➤ Gérard BARRIERE dit qu'une rumeur circule sur le désistement de la kiné sur le projet de la MSP.
Le Maire indique qu'elle lui a fait part de ses doutes mais qu'il faut poursuivre la démarche et lui faire une offre.

Gérard BARRIERE indique que si sa position est confirmée, un terrain sera vaquant et qu'il convient donc de se poser la question de revoir l'opération. Cela impliquerait de revoir le permis d'aménager.

A l'époque, l'achat du terrain a été considéré par certains comme un peu cher, selon Gérard BARRIERE, mais la maison pourrait être revendue.

Rémi POUMEYROL souligne en effet que l'achat du terrain a été considéré comme un peu cher. Cette expression est un peu faible et en-dessous de la réalité et du sentiment des habitants.

Eric FRICKER indique qu'il faudrait que la proposition d'achat au prix de 23€/mètre carré, tel qu'en a décidé le conseil municipal, soit faite rapidement.

Gérard BARRIERE insiste en disant qu'il semblerait qu'elle soit même en train de s'engager ailleurs. Qu'il y a urgence à voir avec elle. Il serait très embêté que ce projet soit plombé par manque de réactivité.

➤ Gérard BARRIERE indique que la gratuité des terrasses pour les cafés lui paraît normale pour une commune de notre taille, mais trouve scandaleux qu'un commerce qui profite d'une magnifique terrasse gratuite soit fermé plusieurs mois.

Rémi POUMEYROL indique qu'il souhaitait également parler de ce sujet et est favorable à faire payer les commerçants pour des terrasses, dès lors qu'ils fonctionnent de façon quasi saisonnière.

Le Maire dit que ce point sera à aborder rapidement.

➤ Eric FRICKER indique que Cauvaldor diffuse ses conseils communautaires par vidéo. Il pense que ce pourrait être utile pour notre conseil municipal.

Le Maire n'est pas opposé mais indique qu'il faut absolument que la technique fonctionne. Les points de vue semblent partagés.

J.Marie BREULEUX indique qu'il faudrait commencer par mettre le site internet de la mairie à jour, ce à quoi le Maire répond que la personne qui gère le site est absente.

➤ Joël LE HEN indique qu'il serait important que le monument aux morts soit nettoyé et réhabilité. Les noms sont illisibles, il faudrait lui donner un coup de neuf.

Damien MARCHOU s'est proposé.

Tout le conseil municipal semble être d'accord.

Daniel VERDIER est surpris que les morts ne soit plus cités lors des commémorations.

Cela est étonnant mais pas obligatoire.

Séance levée à 21h